



Chère Madame, Cher Monsieur,

Lors de son allocution télévisée, le Président de la République a annoncé la fermeture des écoles partout en France et pendant 3 semaines, « sauf pour les enfants de soignants et de quelques autres qui seront accueillis, de même que les enfants en situation de handicap qui doivent pouvoir continuer à être accueillis dans le secteur médico-social ».

Ainsi, l'école de Messas accueillera le mardi 6, jeudi 8 et vendredi 9 avril, les enfants des familles dont la profession est dite *prioritaire*. De même, la garderie du matin et du soir sera maintenue ainsi que la surveillance de la pause méridienne. Par contre, il a été décidé de fermer le restaurant scolaire. Par conséquent, il est demandé aux parents de prévoir un repas froid pour leurs enfants dans un sac isotherme. Si vous êtes concernés par la garderie du matin et/ou du soir, merci de prévenir la mairie par mail accueil@ville-messas.fr en précisant l'identité de l'enfant ainsi que l'horaire d'accueil du matin et/ou du soir.

Pour la période du 12 au 23 avril, la commune de Baule organise un service minimum pour les enfants des familles dont la profession est dite *prioritaire*. Elle accueillera également les familles de Messas. Pour les inscriptions, merci de contacter le service au 02.38.64.69.50 ou par mail periscolaire@commune-baule.fr.

En ce qui concerne le fonctionnement du centre aéré de Villorceau, les modalités d'organisation ne sont toujours pas connues. Une information ultérieure vous sera communiquée.

Je tenais à vous rappeler la liste des **professions prioritaires** :

- Tous les personnels des établissements de santé
- Les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts
- Les professionnels de santé libéraux
- Les personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants
- Les services de l'État chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfetures.

Reste à savoir si cette liste sera identique ou enrichie.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien fidèlement à vous

Grégory GONET
Maire